

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2026

---

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 173

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Battistel et M. Bolo

à l'amendement n° 62 de Mme Violland  
-----

**ARTICLE 16**

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et les adaptations rendues nécessaires par le changement climatique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à mieux encadrer le champ des conventions concernées par l'amendement, la mention des besoins en eau potable, des enjeux de soutien d'étiage et de régulation des débits ou des crues apparaissant suffisante pour couvrir les situations concernées.